Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

JARDINIER PAYSAGISTE

Conditions d'admissions

- ✓ Etre élèves de 3ème générale
- ✓ Etre élèves de 3ème SEGPA ou 3ème de découverte professionnelle
- ✓ Autres cas (contacter l'établissement)

Procédures d'admission :
Admission réalisée par l'établissement d'origine via la procédure AFFELNET après avis favorable du conseil de classe de 3ème.
Inscription dans l'établissement début juillet après l'affectation.

Déroulement et organisation de la formation

La formation est organisée sur 58 semaines de cours et s'articule autour :

- ✓ de modules **d'enseignement généraux**
- ✓ de **modules d'enseignement professionnels** pour :
  - l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles.
  - comprendre l'utilité de ces pratiques.
- ✓ d'une **formation en milieu professionnel** de 12 semaines pour permettre à l'apprenant de participer aux activités de l'entreprise
- ✓ d'un **stage d'Éducation à la Santé et au Développement Durable**.

Six semaines de stages dans des entreprises ou services de collectivités locales en travaux paysagers.

A RETENIR

Statut	Scolaire
Poursuite d'étude	2nde Pro ou 1ère Bac Pro
Organisation de la formation	12 semaines de stage
Hébergement – Restauration	repas sur site, hébergement en chambre de 3 à 4
Diplôme	Contrôle continu sur les deux ans et une épreuve terminale

Poursuites d'études et métiers préparés

Poursuite d'étude possible par la voie scolaire ou l'apprentissage

- ✓ Baccalauréat Professionnel Aménagements Paysagers
- ✓ Baccalauréat Professionnel Gestion et Conduite de Chantiers Forestiers
- ✓ Baccalauréat Professionnel Conseil Vente en produits de jardin

Insertion professionnelle

- ✓ Ouvrier paysagiste, jardinier paysagiste

Lycée Lucien QUELET
Lycée d'enseignement général et technologique
95 rue de Turenne
90300 VALDOIE
Tél : 03 84 58 49 60 Fax : 03 84 26 56 55
E-Mail : legta.valdoie@educagri.fr
Site Web www.valdoie-formation.fr
www.facebook.com/valdoieformation

JOURNEES PORTES OUVERTES

Post bac : 27 janvier 2024 de 9 h à 12 h30
9 mars 2024 de 9 h à 17 h
4 mai 2024 de 9 h à 17 h

VALDOIE FORMATION

LECTA
LYCÉE LUCIEN QUELET

Zoom sur les points forts

Une formation permettant aux élèves de reprendre pied et trouver motivation pour leur formation et projet professionnel.

Un accompagnement individualisé de l'apprenant en lien avec son projet professionnel

Un enseignement professionnel, faisant une large part aux travaux pratiques et à la formation en milieu professionnel

Participation des élèves à un chantier école de prestige : les jardins éphémères de la Saline Royale d'Arc et Senans

Un enseignement de langues vivantes ludique permettant de consolider les bases du collège

LYCEE_AGRICOLE_LUCIEN_QUELET

Votre formation à Valdoie, naturellement!

Architecture de formation du CAPA Aménagements Paysagers

Modules d'enseignement général

MG1	Agir dans des situations de la vie sociale Histoire Géographie, Education socioculturelle, Sciences économiques	580h
MG2	Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle Français, Education socioculturelle, Biologie Ecologie	
MG3	Interagir avec son environnement social Français, Langue vivante, Sciences économiques, Education physique	
Stage collectif d'éducation à la santé et au développement durable		30h

Modules d'enseignement professionnel

MP1	Insertion du salarié dans l'entreprise Sciences économiques	754h
MP2	Maintenance des matériels Sciences et techniques des équipements, physique chimie	
MP3	Mise en place d'aménagements paysagers Sciences et techniques professionnelles	
MP4	Travaux d'entretiens paysagers Sciences et techniques professionnelles	
MIP	Module d'initiative professionnel Sciences et techniques professionnelles	

Activités pluri-disciplinaires	174h
Projet pédagogique (dont pratique encadrée)	116h
Formation en milieu professionnel : stage en entreprise ou en collectivité	12 S

Obtention du CAPA

Les candidats passent l'examen sous forme de 7 épreuves obligatoires :
6 épreuves en contrôle continu
1 épreuve en contrôle continu et épreuve terminale.

Pour se voir attribuer le diplôme, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à la moyenne globale.